



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 25 JUIN 2014**

COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à 18 h 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée, se sont réunis pour la deuxième séance de la mandature 2014-2020, au siège du Siam, 13, avenue de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes (77400), sous la présidence de Jacques DELPORTE

Secrétaire de séance : Monsieur Ali BOUCHAMA

(Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Comité Syndical a nommé **un membre du Comité Syndical** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance auquel étaient adjoints M. PAVILLON, M. RIBAudeau, M. DI BENEDETTO, M. MOULIN et M^{me} MELO en tant qu'auxiliaires, pris en dehors des membres, qui ont assisté à la séance sans participer aux délibérations).

Date convocation :
19 Juin 2014

Objet :
Procès-verbal
de la séance du Comité
Syndical du 25 juin 2014

Membres en exercice :27
Quorum : 14

Membres présents..... 18
(dont 1suppléant)

Membres représentés
(pouvoirs)..... 1

Total votants : 18

ÉTAT DE PRÉSENCE

FERRIÈRES-EN-BRIE Présents : M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE.

C.A. MARNE-ET-GONDOIRE Présents : M. Ali BOUCHAMA, M. Laurent DELPECH,
M. Serge DUJARRIER, M. Thibaud GUILLEMET,
M. Roland HARLÉ, M. Olivier PAUPE, M. Laurent SIMON,
M^{me} Geneviève SERT, M. Claude VERONA,
M. Philippe DEGREMONT (suppléant).

Absent excusé : M. Ludovic BOUTILLIER.

S.A.N. DU VAL D'EUROPE Présents : M. Fernand VERDELLET, M. Marc ALLEMANDOU.
Absents excusés : M. Gilbert STROHL, M. Henri PEREZ.

1 exemplaire du PV de la séance du 25 juin 2014 sera adressé aux membres titulaires et aux suppléants, avec la convocation du CS du 22 octobre 2014. Sa demande d'approbation, par les membres, sera inscrite à l'O.J. dudit CS. Cette décision sera actée par émargement du registre des délibérations par lesdits membres présents ce jour, lors d'un prochain CS.

C.A. MLV/VAL MAUBUEE Présents : M^{me} Julie GOBERT, M^{me} Nadia BEAUMEL
M^{me} Annie DENIS, M. Michel BOUGLOUAN.

Absents excusés : M^{me} Monique HOUSSOU,
M. Nicolas DELAUNAY, M. Patrick RATOUCHEIAK,
M. Michel VERMOT, M. Alain LECLERC,
M. Bernard NAIN (ayant donné pouvoir).

A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative résumant l'ensemble des points.

🕒 **La séance est ouverte à 18h30**

Le Quorum est atteint : 18 élus présents sur 27 en exercice.

En prélude aux travaux du comité syndical, le Président propose à l'assemblée une présentation des agents du Siam.

La parole est cédée à M. PAVILLON, Directeur Général du Siam, qui initie la présentation par les services techniques puis les services administratifs.

M. PAVILLON reprend la parole pour remercier toute l'équipe du Siam, compte tenu de son départ à la retraite le jour même.

Le Président en profite pour le remercier à son tour, au nom des élus du Siam.

01 Approbation du compte rendu de la séance du comité syndical du 11 juin 2014

Le Président présente le point.

ENTENDU le Président sur le rendu compte du Comité Syndical du 11 juin 2014,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
(suivant art. L. 2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE du procès-verbal du 11/06/2014

02 Le Président rend compte des travaux du Bureau Syndical (séance du 18/06/2014) et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, hors MAPA (cf. art. L. 5212-10) ;

Le Président présente le point.

ENTENDU l'exposé du Président sur les travaux du Bureau Syndical et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, hors MAPA (cf. art. L. 5212-10) ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE du rend compte des travaux du Bureau Syndical (séance du 18/06/2014) et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, hors MAPA (cf. art. L. 5212-10)

03 Budget 2014 : Décision Modificative n°1

Le Président cède la parole à M. VERDELLET, Vice-Président aux finances, qui présente par section la Décision Modificative n°1.

M. DELPECH, apporte une observation quant au dernier appel de fonds auprès de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, propre au contentieux sur les travaux de la rue Bergognié à Lagny-sur-Marne. Il est rappelé que la gestion de cette affaire est désormais de la compétence de la CAMG.

ENTENDU l'exposé du Vice-Président aux finances et après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

ADOpte la Décision Modificative n°1 au budget principal 2014.

04 Prime AQUEx 2014 (Aide à la Qualité d'Exploitation pour l'année 2013) : demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (A.E.S.N.)

Le Président présente le point.

Le montant de la Prime AQUEx 2013 (pour 2014) était de 198.025 €, dont près de 179.000 € sont reversés aux communes du territoire du Siam, et près de 18.000 € restent pour le compte du Siam.

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

APPROUVE la demande d'aide à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la prime AQUEx.

05 Rapport d'Activité 2013 du Service Assainissement du Siam et Rapport du Délégué de Service Public année 2013 : usine de traitement et réseaux

Le Président cède la parole à M. VERONA, Vice-Président à l'exploitation et travaux sur la station.

M. VERONA présente le rapport sur la partie Station d'épuration..

M. DEGREMONT interroge le Président sur la provenance des boues qui sont traitées au Siam.

Le Président puis M. PAVILLON répondent qu'elles proviennent essentiellement des industriels (William Saurin et BASF) et que toute arrivée de boues à la station fait l'objet d'un certificat d'acceptation pour être traité après des analyses. De même, le Siam envisage de recevoir pour le four les boues de Disneyland Paris, de la Communauté de Communes de Marne-et-Chantereine, voire la commune de Villeparisis.

M. HARLÉ rappelle son opposition à la remise aux normes du four, préférant l'épandage des boues ; ce à quoi répond M^{me} BEAUMEL que l'invention du four est d'origine Suisse, et que si ce procédé d'élimination des boues s'avérait polluant et trop coûteux, il n'aurait pas été exporté.

M. HARLÉ demande à ce que soit fait un bilan économique du four, ainsi qu'écologique, à savoir que des analyses et des mesures sont déjà effectuées à partir d'un point zéro. Il fait part également, en raison des vents dominant de la situation de zones urbaines de sa commune, Pomponne, dont il est maire, qui se trouvent dans l'axe des fumées du four.

M. PAVILLON précise en rappel l'historique de la valorisation agricole des boues et des problèmes qu'elle engendrait, avant l'exploitation du four.

M. VERONA conclue sur la partie station du rapport, et laisse la parole à M. DELPECH, Vice-Président aux réseaux qui présente brièvement la suite du dossier, la partie financière jusqu'à l'historique qui s'achève en 2013.

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

APPROUVE le rapport d'activité 2013.

06 Attribution du marché type accord cadre pour la Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement sur les réseaux du Siam ;

Le Président donne la parole à M. DELPECH, 1^{er} Vice-Président présenter le dossier de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre.

M. DELPECH, expose brièvement la procédure et l'analyse technique permettant de retenir au final 3 des 6 candidats :

1^{er} Test Ingénierie, Agence Ile de France, sise 14 rue Gambetta, 77400 Thorigny-sur-Marne.

2^{ème} CCST (Consultant Canalisation Sans Tranchées) sise 5, rue du Sergent Blandan, 92130 Issy-les-Moulineaux.

3^{ème} AVR Ingénierie sise 03, avenue Charles de Gaulle, 94730 Sucy-en-Brie.

ENTENDU l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

APPROUVE l'attribution dudit accord cadre aux trois entreprises précitées.

07 Attribution du marché de travaux relatif à la démolition et reconstruction des logements de la station d'épuration a Saint-Thibault-des-Vignes (<207.000 €HT et 5.186.000 €HT>)

Le Président présente le point, en rappelant qu'un marché de travaux avait été lancé par le Siam dans le but de démolir et reconstruire les logements de la station d'épuration.

Par deux fois les montants proposés par les deux entreprises candidates COREDIF et TRD étaient de près de 40 à 50 % supérieurs au montant estimé par le maître d'œuvre.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 mai 2014 a émis un avis favorable à la déclaration d'infructuosité du marché, au sens de l'article 35 du code des marchés publics.

Le président propose au comité d'adopter une délibération en ce sens.

ENTENDU l'exposé du Président et Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

APPROUVE la déclaration d'infructuosité du marché de travaux relatif à la démolition et reconstruction des logements de la station d'épuration a Saint-Thibault-des-Vignes.

08 Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour des travaux réseaux d'assainissement rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne.

Le Président présente le point.

M^{me} SERT interroge le Président sur le montant de la subvention. Celle-ci s'établit à hauteur de 20 à 30 % du montant des travaux.

ENTENDU l'exposé du Président sur la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour des travaux réseaux d'assainissement rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

APPROUVE la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour des travaux réseaux d'assainissement rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne.

09 Désignation des délégués locaux au Comité National d'Action Social (C.N.A.S.) : collègues élu et personnel

Le Président présente le point.

Il informe le comité que les deux représentants seront M^{me} MELO pour les agents du Siam et lui-même pour les élus.

ENTENDU l'exposé du Président sur la désignation des délégués locaux au Comité National d'Action Social (C.N.A.S.) : collègues élu et personnel,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

APPROUVE la désignation des délégués locaux au Comité National d'Action Social (C.N.A.S.) : collègues élu et personnel.

10 Avenant n°2 relatif au marché du Siam info lots 1, 2 et 3.

Le Président présente le point.

Cet avenant a pour but de permettre l'écoulement de la totalité des numéros du Siam Infos prévus par le marché en prolongeant son exécution de 8 mois.

ENTENDU l'exposé du Président sur l'avenant n°2 relatif au marché du Siam Infos lots 1, 2 et 3,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

APPROUVE la conclusion de l'avenant n°2 au marché Siam Infos, lots 1, 2 et 3.

11 Communications et questions diverses.

M^{me} DENIS informe les élus du déroulement de la journée des classes d'eau le 17 juin dernier, qui étaient au nombre de 64. Les enseignants et élèves étaient ravis de cette journée.

Le Président remercie les agents et les élus qui sont venus à la journée portes ouvertes du 21 juin, où près de 400 personnes sont venues participer aux animations.

M^{me} SERT prend la parole pour remercier vivement M. MOULIN de la visite de la station faite aux élus, et fait part de la sensibilisation dont elle parle désormais autour d'elle, tant l'enjeu environnemental est important.

M^{me} SERT demande également s'il serait possible que les comités se réunissent non pas à 21h00 mais à 20h30.

Le Président soumettra la question au bureau.

Enfin M. BOUCHAMA demande s'il est possible d'organiser des séances de visites supplémentaires pour les élus, qui n'ont pas pu effectuer la visite de la station d'épuration.

Le Président proposera d'autres dates de visites à la rentrée.



=====
La séance est levée à 20h05.
=====

Le secrétaire de séance,

Ali BOUCHAMA